

Amendement 1

André Elissen, Marco Zanni, Stanislaw Żółtek
au nom du groupe ENF

Rapport**A8-0209/2018****Siegfried Mureşan**

Projet de budget rectificatif n° 2 au budget général 2018 – budgétisation de l'excédent de l'exercice 2017

09325/2018 – C8-0277/2018 – 2018/2057(BUD)

Proposition de résolution**Paragraphe 3***Proposition de résolution*

3. relève une fois de plus le niveau relativement élevé des amendes pour infraction aux règles de concurrence en 2017, d'un montant de 3 273 millions d'EUR; estime que, *hormis les excédents issus de la sous-exécution, il devrait être possible de réutiliser dans le budget de l'Union toute recette provenant d'amendes ou liée à des retards de paiement sans que les contributions au titre du RNB soient diminuées d'un montant correspondant; rappelle qu'il a proposé la création, dans le budget de l'Union, d'une réserve spéciale qui sera progressivement alimentée par tous les types d'autres recettes imprévues et dûment reportée afin d'offrir des possibilités de dépenses supplémentaires en cas de besoin;*

Amendement

3. relève une fois de plus le niveau relativement élevé des amendes pour infraction aux règles de concurrence en 2017, d'un montant de 3 273 millions d'EUR; estime que, *conformément aux règles en vigueur, les recettes provenant d'amendes ou liées à des retards de paiement ne devraient pas être réutilisées par le budget de l'Union mais servir plutôt à réduire les contributions nationales fondées sur le RNB;*

Or. en